

Commission DSO

Pratiques professionnelles

Les pratiques professionnelles sont propres à chaque discipline et sont définies comme étant les pratiques pour lesquelles un groupe de professionnel-les a été formé. Elles sont, pour les infirmières-ers, la capacité à fournir des soins centrés sur le patient, basés sur le plus haut niveau de preuve et de connaissance.

Création et mandat

La Commission des pratiques professionnelles

Créée en 2019, la Commission des pratiques professionnelles de la Direction des Soins du CHUV a pour but d'harmoniser les pratiques professionnelles. Plus précisément, elle a comme mandat de développer un modèle de pratiques professionnelles, d'éditer ainsi que de soutenir l'implantation de standards de pratique et de recommandations favorisant une pleine étendue de pratique infirmière.

Plusieurs résultats de recherche actuels et réalisés dans notre contexte de soins mettent en exergue que le personnel infirmier ne réalise pas les soins pour lesquels il est spécifiquement formé. En effet, il passe souvent un temps considérable à réaliser des tâches sans le patient, notamment en terme de documentation et de planification de soins. Ce déploiement sous-optimal de la pratique peut être expliqué entre autre par certaines caractéristiques du travail, notamment une ambiguïté du rôle ou un manque de ressource humaine (Déry, D'Amour et Roy, 2015).

La Commission des pratiques professionnelles vise, de par ses travaux et le développement de son modèle de pratiques professionnelles, entre autre à une amélioration de cette étendue de pratique et une harmonisation de celle-ci.

Composition

Ladite Commission est présidée par Valérie Gardaz, Directrice des Soins des Départements des services de chirurgie et d'anesthésiologie ainsi que celui Cœur-vasseaux. Des experts des pratiques professionnelles du CHUV y siègent et se rencontrent plusieurs fois par année. Un relais auprès de chaque département est assuré par un tandem ICLS-ICS. Au sein des services cliniques des référents /ICUSID/ASSC sont identifiés. Ces structures permettent ainsi de faciliter la communication entre la commission des pratiques professionnelles et les services cliniques. Divers experts sont sollicités selon les phases du projet et les besoins auxquelles les membres de la commission font face. Un relais auprès des autres commissions du CHUV est assuré lors des rencontres du bureau de ces dernières.

Ancrage théorique

Le modèle de pratiques professionnelles du CHUV fait référence aux travaux conduits par Déry, D'Amour et Roy en 2015 sur l'étendue de pratique. Ces derniers ont identifié 6 dimensions pour lesquelles les professionnel-les infirmières-ères ont été formés-ées et ont des compétences ainsi que les caractéristiques influençant le déploiement de cette étendue de pratique.

Buts

Le but de la démarche est de créer un modèle de pratiques professionnelles propre à l'institution, de fédérer les cadres et les cliniciens de tous les jours autour de celui-ci afin de favoriser un sentiment d'appartenance et une harmonisation des soins.

Un partenariat entre Madame Johanne Déry, Professeure adjointe à la faculté des Sciences Infirmières de l'Université de Montréal et spécialiste de l'étendue de pratique, et La Direction des Soins du CHUV est débuté début 2020. Il vise notamment l'apport d'un soutien de l'experte au sujet de la démarche méthodologique concernant le développement du modèle de pratiques professionnelles.

Contact

Valérie Gardaz

Directrice des départements des services de chirurgie et d'anesthésiologie ainsi que cœur-vasseaux
Présidente de la Commission

Valerie.gardaz@chuv.ch